

# C'est quoi un mandataire OCCE?

C'est une personne disposant d'un mandat pour pouvoir agir en lieu et place de la Présidente de l'Association départementale OCCE 57.

# A quoi sert-il?

Il est le garant du bon fonctionnement de la coopérative scolaire de l'école.

## Quels sont ses devoirs?

- **Pour l'école** : tenir un registre de comptabilité; numérotter et classer les pièces justificatives; tenir un cahier d'inventaire; tenir un registre de conseil de coopérative
- **Pour les parents**: veiller à ce que chaque personne soit assurée pour les activités de la coopérative; faire vérifier les comptes par des vérificateurs aux comptes; ne pas utiliser l'argent de la coopérative pour les charges de fonctionnement de l'école ni à des fins personnelles.
- **Pour l'OCCE57**: envoyer le compte-rendu financier et le compte-rendu d'activités; envoyer le détail des versements et de l'utilisation des subventions perçues; payer la cotisation et l'assurance pour tous les adultes et enfants de la coopérative

## Quels sont ses droits?

- Encaisser les recettes de la Coopérative
- Régler les dépenses ( il peut signer les chèques de la coopérative )
- Faire des versements et des retraits sur le compte bancaire
- Procéder à certaines opérations administratives